

Les fiches de paramétrage permettent d'obtenir les éléments nécessaires et suffisants pour le paramétrage du logiciel de paie.

Elles contiennent les données nécessaires pour :

- ▶ rattacher correctement tous les salariés d'un établissement à une caisse CIBTP dans son système de paie ;
- ▶ fiabiliser la déclaration des bases de cotisations légales et réglementaires de chaque salarié et de son ou ses établissements ;
- ▶ produire des DSN comportant toutes les données requises pour le calcul des droits congés de chaque salarié par la caisse et éventuellement contrôler leur contenu.

La présente fiche de paramétrage concerne les entreprises ressortissantes de la caisse suivante :

- ▶ Caisse Congés BTP de La Réunion.

Nous vous conseillons de l'exploiter afin que votre déclaration soit fiable et aisément prise en compte par votre caisse CIBTP.

Les fiches de paramétrage sont disponibles exclusivement au format PDF, en téléchargement **sur le site de votre caisse** ou à l'adresse suivante : www.cibtp.fr/dsn-2022.

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
à renseigner dans l'organisme CONGES PAYES depuis le Menu Etablissement > Organismes	S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel) à renseigner onglet Contrat de la fiche salarié	Renseigner : ▪ 02 pour « Artisan » ▪ 07 pour « Ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles ».	Renseigner : ▪ 05 pour « Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, ...) » ▪ 06 pour « Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service »	Renseigner : ▪ 03 pour « Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) » ▪ 04 pour « Autres cadres au sens de la convention collective ».
	S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE à renseigner onglet Contrat de la fiche salarié	Pour les salariés qui relèvent d'une convention collective BTP, renseigner l'un des codes Métier du Bâtiment ou Travaux publics (Cf. Annexe 1) Pour les salariés qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP, renseigner le code Métier AUTRE Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la fiche consigne 2333 .		
	S21.G00.40.017	Code convention collective applicable à renseigner onglet Contrat de la fiche salarié	Renseigner 2389 pour « Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics région de La Réunion ».	Renseigner 0627 pour « Convention collective départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion ».	Renseigner 0771 pour « Convention collective départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion ».
	S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés ↳ Le code caisse doit être identique pour tous les salariés déclarés dans la DSN	Renseigner 34 pour la caisse des congés payés du BTP de La Réunion Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la fiche consigne 2319 .		
	S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels Onglet Paie de la fiche salarié	Renseigner le taux de DFS dont bénéficie éventuellement le salarié Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la fiche consigne 2336 .		

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
	S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective Classification-Qualification à renseigner dans la fiche salarié Onglet Déclaration > Option Bâtiment	Pour les salariés qui relèvent d'une convention collective BTP, renseigner l'un des codes classification du BTP (Cf. Annexe 2) Pour les salariés qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP, renseigner le code classification AUT Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la fiche consigne 2332 .		
Rémunération	S21.G00.51.011	Type	Pour une rémunération liée à une activité partielle, renseigner 019 pour « Heures d'activité partielle ». Plus de précisions sur le remplissage de ces rubriques en consultant la fiche consigne 2334 .		
	S21.G00.51.012	Nombre d'heures	A compléter avec le volume d'heures de chômage partiel.		
Activité	S21.G00.53.001	Type	Renseigner 02 pour « Durée d'absence non rémunérée » si S21.G00.51.011 = 019		
	S21.G00.53.002	Mesure	Volume exprimé en fonction de l'unité de mesure		
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	Pour les ouvriers à temps plein, renseigner 10 pour « Heure ». Pour les ouvriers à temps partiel ou en temps partiel thérapeutique, renseigner 12 pour « Journée ».	Pour les ETAM et les cadres, renseigner 12 pour « Journée »	
Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.001	Motif de suspension	Pour une suspension de type chômage sans rupture du contrat de travail, renseigner 602 pour « Chômage sans rupture de contrat ». Plus de précisions sur le remplissage de ces rubriques en consultant la fiche consigne 2334 .		
	S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Il s'agit du premier jour de la suspension de l'exécution du contrat		
	S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	Dans le cas d'une suspension pour cause de chômage sans rupture du contrat de travail (code 025), il s'agit de la date de fin réelle de la suspension de l'exécution du contrat. Pour les autres motifs, il s'agit de la date de fin prévisionnelle de la suspension de l'exécution du contrat.		

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
Base assujettie ↳ Il y aura autant de bloc 78 à déclarer qu'il y a de bases de cotisations à déclarer au titre du contrat de travail du salarié)	S21.G00.78.001	Code de base assujettie	Si, au titre du contrat de travail (bloc 40) pour le salarié (bloc 30) déclaré en DSN, l'entreprise adhérente est assujettie, à la cotisation : Congés payés, renseigner 20 pour « Base brute de cotisation congés payés », plus de précisions en consultant la fiche consigne 2327.		
	S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie, renseigner le premier jour du mois principal déclaré ou la date d'entrée du salarié dans l'entreprise. Pour régulariser la base de cotisations renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois, renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.		
	S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie, renseigner le dernier jour du mois principal déclaré ou la date de sortie du salarié de l'entreprise. Pour régulariser la base de cotisations renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois, renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.		
	S21.G00.78.004	Montant	Renseigner le montant de la base de cotisations. Ce montant peut être positif, négatif ou nul.		
	S21.G00.78.006	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat à laquelle la base de cotisations se rattache.		
Cotisation individuelle ↳ Ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise bénéficie d'exonération de cotisations patronale de retraite complémentaire au titre de la LODEOM	S21.G00.81.001	Code de cotisation	En cas d'exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire au titre de la LODEOM, renseigner : 110 pour « Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 130 % à 22 0% » 112 pour « Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170 % à 27 0% » 113 pour « Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 350 % » Plus de précisions sur le remplissage de ces rubriques en consultant la fiche consigne 2335 .		

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
Ancienneté ↳ La caisse attend que soient renseignées l'ancienneté dans la profession du BTP et l'ancienneté dans l'entreprise	S21.G00.86.001	Type	Pour déclarer l'ancienneté dans la profession du BTP, renseigner le code 02 pour « Ancienneté dans la branche professionnelle ou le secteur d'activité », plus de précisions en consultant la fiche consigne 2326 . Pour déclarer l'ancienneté dans l'entreprise, renseigner le code 07 pour « Ancienneté dans l'entreprise », plus de précisions en consultant la fiche consigne 2321 .		
	S21.G00.86.002	Unité de mesure	Renseigner 03 pour « Années ».		
	S21.G00.86.003	Valeur	Pour une ancienneté dans la profession du BTP (code 02) renseigner le nombre d'exercices congés entiers dans la profession à la fin de la période de la situation déclarée. Pour une ancienneté dans l'entreprise (code 07) renseigner le nombre d'années entières dans l'entreprise à la fin de la période de la situation déclarée.		
	S21.G00.86.005	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat à laquelle l'ancienneté se rattache.		

Annexe 1.a – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés du **Bâtiment**

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
A0000	Agenceur	A0100	Menuisier poseur	B0000	Agent de gardiennage	C0065	Technicien de maintenance
A0005	Carreleur	A0105	Menuisier autre	B0005	Agent de nettoyage	C0065	Technicien de maintenance
A0010	Charpentier bois	A0110	Métallier	B0010	Aide comptable	C0070	Technicien de méthodes
A0015	Charpentier métallique	A0115	Monteur d'échafaudage	B0015	Comptable	C0075	Technicien d'études
A0020	Conducteur de grue	A0120	Monteur en isolation thermique industrielle	B0020	Secrétaire	C0099	Technicien (1)
A0025	Conducteur d'engins	A0125	Monteur levageur	B0025	Secrétaire de direction	C0999	Agent de maîtrise (1)
A0030	Constructeur de sols industriels	A0130	Monteur poseur techniverrier	B0099	Employé (1)	D0000	Acheteur
A0035	Couvreur	A0135	Peintre décorateur	C0000	Acheteur	D0005	Chargé d'affaires
A0040	Dépanneur équipements techniques	A0140	Peintre ravaleur	C0005	Aide conducteur de travaux	D0010	Conducteur de travaux
A0045	Électricien	A0145	Peintre autre	C0010	Assistant chef de chantier	D0015	Dessinateur projeteur
A0050	Enduiseur façadier	A0150	Plâtrier plaquiste	C0015	Chef d'atelier	D0020	Directeur commercial
A0055	Étancheur	A0155	Plâtrier staffeur	C0020	Chef de chantier	D0025	Directeur d'agence
A0060	Frigoriste	A0160	Préparateur en démolition	C0025	Commis	D0030	Directeur régional
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0165	Ramoneur - fumiste	C0030	Conducteur de travaux	D0035	Gérant
A0070	Installateur sanitaire	A0170	Serrurier	C0035	Dessinateur	D0040	Ingénieur commercial
A0075	Maçon bancheur	A0175	Solier moquettiste	C0040	Magasinier	D0045	Ingénieur des méthodes
A0080	Maçon briqueteur	A0180	Storiste	C0045	Métreur	D0050	Ingénieur d'étude de prix
A0085	Maçon coffreur	A0185	Tailleur de pierre	C0050	Projeteur	D0055	Ingénieur d'études techniques
A0090	Maçon autre	A0190	Conducteur de véhicules	C0055	Technicien commercial	D0099	Ingénieur (1)
A0095	Menuisier fabriquant	A0099	Ouvrier (1)	C0060	Technicien de chantier	D0999	Cadre (1)

(1) Métier ne figurant pas dans la table.

Annexe 1.b – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés des Travaux publics

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
OUVRD	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)	CONOM	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
CONPL	Conducteur poids lourd	MENER	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public ...)
CONEG	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle, ...)	MOCOM	Monteur en réseaux de communication
GRUTI	Grutier (à tour et grue mobile)	CANAL	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
GEOTP	Géomètre - topographe	POVOI	Poseur de voies
MECAN	Mécanicien (chantier ou d'entretien)	TPAUT	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes, ...
SOUDE	Soudeur	TECHN	Technicien
COROU	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])	CCHAN	Chef de chantier
ENGRO	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse, ...)	CONTR	Conducteur de travaux
OPCEN	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)	ADMIN	Administratif
TERRA	Terrassier	COMME	Commercial
MINEU	Mineur	INGTP	Ingénieur des TP
CONOA	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisher, maçon-ferrailleur...)	CDIVE	Autres cadres et IAC

Annexe 2 – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041

Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers** (convention collective **2389**)

CODE	LIBELLE
CE1	Chefs d'équipes niveau III position 1 coefficient 137
CE2	Chefs d'équipes niveau III position 2 coefficient 145
CE3	Chefs d'équipes niveau III position 1 coefficient 159
CP1	Compagnon professionnel niveau III position 1 coefficient 137
CP2	Compagnon professionnel niveau III position 2 coefficient 145
CP3	Compagnon professionnel niveau III position 3 coefficient 159
M01	Maître ouvrier niveau IV position 1 coefficient 173
M02	Maître ouvrier niveau IV position 2 coefficient 187
M03	Maître ouvrier niveau IV position 3 coefficient 201
OE1	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 102
OE2	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 103
OP1	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 105
OP2	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 112
OP3	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 118
OP4	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 126

Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM** (convention collective nationale **0627**)

CODE	LIBELLE
ETAMA	ETAM niveau A coefficient 300 à 380
ETAMB	ETAM niveau B coefficient 400 à 480
ETAMC	ETAM niveau C coefficient 500 à 585
ETAMD	ETAM niveau D coefficient 600 à 680
ETAME	ETAM niveau E coefficient 700 à 780
ETAMF	ETAM niveau F coefficient 800
ETAMG	ETAM niveau G coefficient 820 et 830
ETAMH	ETAM niveau H coefficient 845 et 860

Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres** (convention collective nationale **0771**)

CODE	LIBELLE
A	Ingénieur ou assimilé débutant position A coefficient 60 à 85
B11	Ingénieur ou assimilé position B 1 ^{er} échelon catégorie 1 coefficient 90 et 95
B12	Ingénieur ou assimilé position B 1 ^{er} échelon catégorie 2 coefficient 100 et 103
B21	Ingénieur ou assimilé position B 2 ^e échelon catégorie 1 coefficient 108
B22	Ingénieur ou assimilé position B 2 ^e échelon catégorie 2 coefficient 120
C1	Cadre position C 1 ^{er} échelon coefficient 130
C2	Cadre position C 2 ^e échelon coefficient 162